

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 29/10/2004 Surface 32,7 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 24/07/2009 Type CC

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à 4,2 kilomètres environ pour l'ordre de 260 abonnés ; le réseau ancien et en amiante ou en PVC en bon état général. Le système montre une forte sensibilité aux eaux claires parasites permanentes ; elles représentaient de l'ordre de 55% des volumes journaliers de temps sec pendant la campagne de mesure. La surface active s'élevait à environ 0,23 hectare lors de la campagne soit un ratio de l'ordre de 0,5 m2/ml indiquant une sensibilité du système. La station d'épuration est une station de type lagunage naturel de capacité de 420 EH qui date de 1988. La station est vétuste. La capacité hydraulique de la station n'est pas adaptée aux charges entrantes et elle est souvent dépassée ; en moyenne les taux de charges sont les suivants : 160% sur la charge hydraulique et 50% sur la charge organique. Les performances épuratoires ne sont pas conformes et plusieurs dépassements des normes de rejets fixées par l'arrêté autorisant l'installations ont été observés en MES et DBO5. Le fonctionnement de la station est très impacté par la présence d'eaux claires parasites sur le système.

Enjeux : Le diagnostic indiquait une situation à améliorer rapidement sur le système d'assainissement pour améliorer son fonctionnement tant au niveau de la collecte que du traitement.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles, déconnexions	1 & 2	2021 - 2030
Amélioration de la collecte	Reprise canalisation	Travaux de reprise rue du Barry	2	>2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Reconstruction de la station	Station neuve et dimensionnée sur les besoins	1	2028 - 2030

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,8 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Av de Lombez - Lotissement Peyrin	5	1	5	1	12	2	2021-2030
Ch de la Fontaine d'Encor	1	1	5	1	8	3	Non retenu

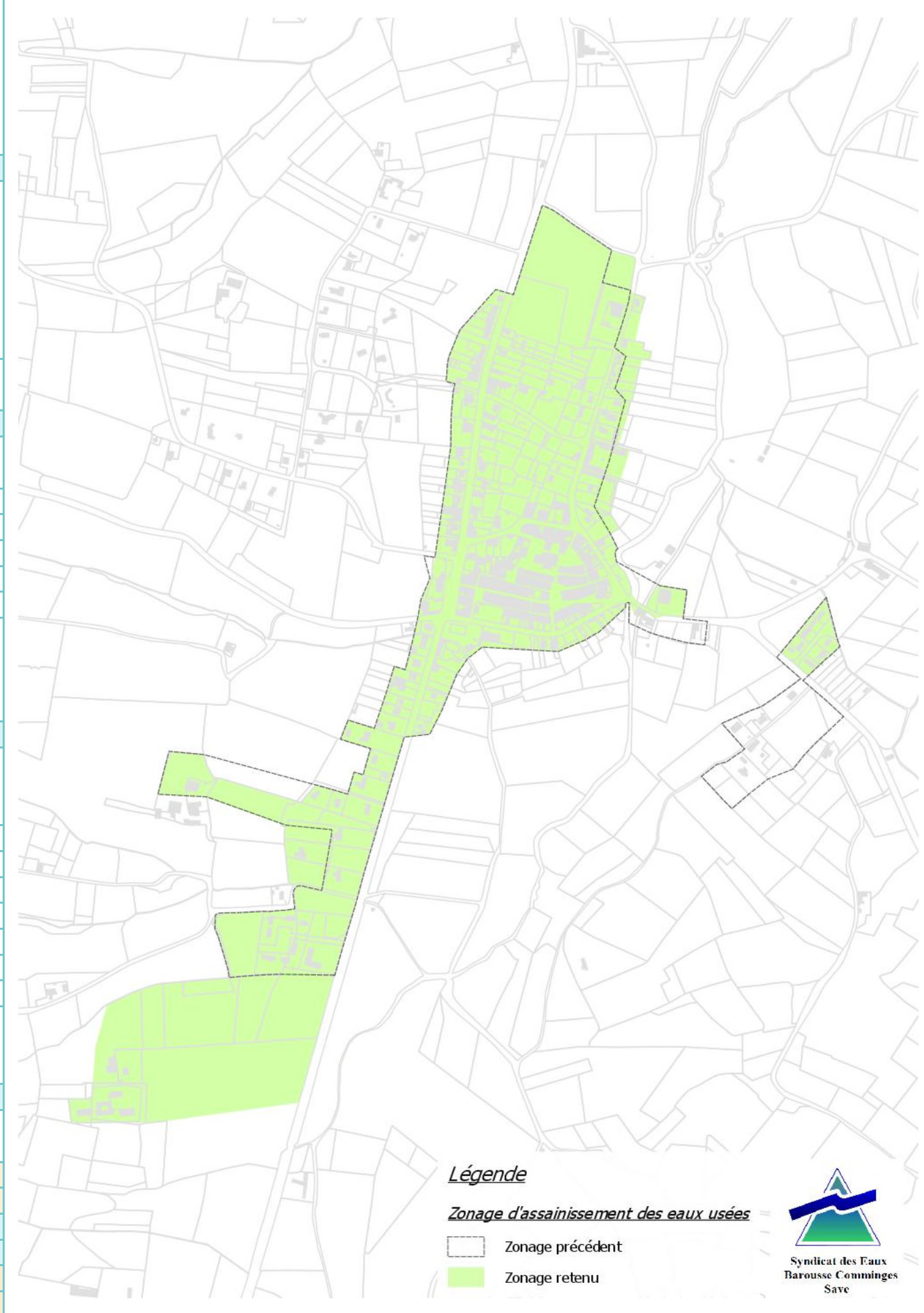
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension Avenue de Lombez et lotissement Peyrin. Cette extension sera réalisée entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	260 Ab	Soit 457 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	197 ANC		260 Ab	57%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	4 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	2 ANC		264 Ab	58%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	2 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	7,0 ha		39,7 ha	21%


Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent
- Zonage retenu



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save